

Tarifs du service de restauration et d'internat pour l'année civile 2022

(Décision du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine votée lors de la Commission Permanente du 18 octobre 2021)

Catégories	Nombre de repas dans la semaine	Prix du repas	Ventilation par trimestres			Tarif annuel	Observations
			Janvier – Mars (11/36 ^{ème})	Avril - Juillet (11/36 ^{ème})	Sept. – Déc. (14/36 ^{ème})		
E L E V E S							
D.P «tarif général»	5 jours	Forfait (180j/an)	159.30	159.30	202.37	520.97	Elèves du Lycée non bénéficiaires de l'ARR
D.P «tarif minoré» lycée (ARR 0.41€)			136.75	136.75	173.67	447.17	Elèves éligibles à l'ARR
D.P «tarif minoré» Collège Boursier (ARR 0.45€)			134.55	134.55	170.87	439.97	
D.P «tarif minoré» Collège Non Boursier (ARR 0.30€)			142.80	142.80	181.37	466.97	
D.P «tarif général»	4 jours	Forfait (144j/an)	135.96	135.96	173.04	444.96	Elèves non bénéficiaires de l'ARR
D.P «tarif minoré» lycée (ARR 0.41€)			117.92	117.92	150.08	385.92	Elèves éligibles à l'ARR
D.P «tarif minoré» Collège Boursier (ARR 0.45€)			116.16	116.16	147.84	380.16	
D.P «tarif minoré» Collège Non Boursier (ARR 0.30€)			122.76	122.76	156.24	401.76	
Interne «tarif général»	5 midis 4 soirs 4 petits - déjeuners	Forfait (180j/an)	421.95	421.95	536.95	1380.85	Elèves non bénéficiaires de l'ARR
Interne «tarif minoré» (ARR 0.41€)			376.85	376.85	479.55	1233.25	Elèves éligibles à l'ARR
Elèves occasionnels	Vente à l'unité	3,91 €					Tarif quel que soit l'établissement d'origine de l'élève
COMMENSAUX							
Tarif 1 : Personnels Etat et CRA titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie C (contrat aidés, assistant d'éducation et de langues, apprentis, emplois d'avenir, volontaires service civique) affectés à l'établissement.						2,81 €	Vente à l'unité
Tarif 2 : Personnels Etat et CRA titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie A et B dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465 affectés à l'établissement.						4,55 €	Vente à l'unité
Tarif 3 : Personnels Etat et CRA titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie A et B dont l'indice majoré de rémunération est supérieur ou égal à 465 affectés à l'établissement.						5,31 €	Vente à l'unité
Tarif 4 : apprentis des CFA fréquentant un EPLE ou un EPLEFPA						2,81 €	Vente à l'unité
Tarif 5 : Jeunes de moins de 21 ans en contrat de professionnalisation préparant un diplôme jusqu'au niveau BAC inclus, stagiaires formation continue,						4,35 €	Vente à l'unité
Hôtes de passage						8,24 €	Vente à l'unité
Petit déjeuner (quel que soit le bénéficiaire)						1,55 €	Vente à l'unité
Personnels régionaux de passage (hors ATTEE)						7,63 €	Vente à l'unité
Nuitée pour un volontaire du service civique						5,96 €	Vente à l'unité